

Edito

L'année 2003 a été marquée par le vote de la loi pour la sécurité intérieure (LSI) mais aussi par tous les débats qui l'ont précédée. Politiques et médias se sont saisis du sujet de la prostitution et de la traite en les surdimensionnant, les uns pour des raisons d'ordre public et de contrôle des flux migratoires clandestins, les autres pour « accrocher » le public par des procédés souvent racoleurs dans le but d'avoir un maximum de téléspectateurs ou de vente de journaux. Serait-ce LA préoccupation majeure de la France et des français ? Hélas j'ai eu le sentiment amer que les personnes concernées (les victimes) n'étaient ni respectées ni prises en considération réellement dans ce qu'elles pouvaient vivre de difficile ou dans ce qu'elles avaient à dire et à revendiquer.

L'ensemble des associations intervenant auprès des personnes prostituées et des victimes de la traite ont été et sont unanimes pour exprimer leur insatisfaction voire leur désaccord en ce qui concerne les mesures contenues dans la LSI au sujet de la prostitution et de la traite des êtres humains. Le retour du racolage passif, la qualification du racolage en délit, l'attribution d'autorisations de séjours conditionnelles, les expulsions des personnes étrangères en situation irrégulière sans que soit vérifiée leur état de victime, la disparité du traitement des demandes de régularisation selon les départements ... Dans ce contexte le travail des associations est rendu plus complexe pour ces raisons, mais aussi parce que l'intendance suit difficilement en dépit d'une volonté affichée par nos dirigeants d'aider les victimes.

Si les moyens mis en oeuvre étaient proportionnels au temps qui a été consacré par nos politiques et par la presse en 2003, l'assistance aux victimes de la traite et du proxénétisme serait une chose beaucoup aisée que cela ne l'est.

Un point positif cependant pour l'avenir d'Ac.Sé. son avenir s'est vu renforcé par la signature de conventions triennales avec la Direction générales de l'Action Sociale ainsi qu'avec la ville de Paris.

Parmi les mesures favorables aux victimes, la LSI prévoit leur accueil dans les CHRS. Le dispositif Ac.Sé. est antérieur à cette loi. En toute

immodestie nous pouvons penser que cela à « inspiré » le législateur. Cependant cela ne doit pas modifier notre démarche initiale, qui est d'être au service et d'apporter tout notre soutien au public auquel nous nous adressons en respectant la dignité des personnes et les choix qu'elles peuvent faire.

Pour cela, Ac.Sé. doit encore renforcer ses capacités d'accueil et la qualification de ses partenaires, afin d'offrir une alternative rapide ouvrant des perspectives d'avenir positives aux personnes accueillies. C'est ce que nous souhaiter pour cette année 2004.

Deux séminaires vous seront proposés dans le courant de l'année. Prochainement, nous vous adresserons plus d'informations à ce sujet. Dans cette attente, l'équipe du SPRS de l'association ALC et moi-même vous adressons nos vœux les meilleures. **Philippe THELEN, coordinateur Ac.Sé**

Sommaire

- Un bulletin d'information pour les partenaires Ac.Sé.....**page 2**
- LSI : rencontre avec Nicolas SARKOSY.....**page 2**
- Fiche thématique - Pays d'origine : la Bulgarie.....**page 3**
- Deux rencontres enrichissantes.....**page 5**
- Le Comité de pilotage.....**page 5**
- Ac.Sé en chiffres.....**page 6**
- Un nouveau partenaire..... **page 6**

Liens Internet

Des sites Internet d'associations en France et à l'étranger

www.sosfemmes.com
www.animusassociation.org

Pour le retour volontaire et des contacts dans les pays d'origine
www.iom.int

Le site Internet de l'ODIHR et de l'OSCE sur les législations et les systèmes politiques des pays membres de l'OCSE
www.legislationline.org

Le portail francophone des Balkans
www.balkans.eu.org

Un bulletin d'information du réseau Ac.Sé

Deux ans après la création du dispositif Ac.Sé, le réseau d'accueil s'élargit et se consolide. Le bulletin d'information Ac.Sé voit le jour en vue de favoriser le partage d'information et l'échange d'expériences entre les partenaires.

« Ac.Sé info » a été conçu dans le but de stimuler la dynamique du réseau, de servir de lien entre les différents acteurs et de faire circuler l'information.

Il est destiné à l'ensemble des partenaires du dispositif Ac.Sé. Il pourra également être diffusé lors de séminaires et rencontres sur le thème de la traite des êtres humains, afin de promouvoir le réseau et d'établir des nouveaux partenariats. La coordination du dispositif prend en charge l'élaboration du bulletin et tous les partenaires sont invités à participer à sa rédaction. **Les noms et les adresses des centres d'accueil ne seront pas cités afin de préserver le caractère confidentiel et anonyme du réseau.**

Chaque numéro va s'articuler autour des thèmes suivants : les actualités juridiques et sociales en matière de traite des êtres humains, les mesures d'assistance et de protection des victimes, l'activité du réseau, l'action spécifique des partenaires, une brève présentation d'un pays d'origine des victimes (informations géo-politique, culture, histoire, législations...), ainsi que des informations pratiques, telles qu'adresses, sites internet, publications.

Le bulletin aura une périodicité bimestrielle et sera diffusé à l'ensemble des partenaires via e-mail ou par courrier.

L.S.I. : rencontre avec Nicolas Sarkozy

Le 17 janvier 2004, nous avons rencontré le ministre de l'intérieur à Nice, profitant d'un déplacement dans notre département. L'entretien a duré 35 minutes, y assistaient, notre président, notre vice président, le directeur général d'ALC et moi-même, ainsi que le préfet et sous préfet des Alpes Maritimes. Nicolas Sarkozy était accompagné de Madame Mignon que nous avons déjà rencontrée à plusieurs reprises au ministère de l'intérieur.

Compte tenu de l'événement, nous avons préparé un document qui reprenait des constats et des propositions dont nous souhaitons laisser trace, sans savoir véritablement comment se déroulerait cette entrevue, assez peu protocolaire.

Après nous avoir exposé les grandes lignes de ce qui avait présidé au vote de la LSI en mars dernier, le ministre a souhaité nous entendre sur la situation dans les Alpes Maritimes. Nous

avons ensuite abordé des thèmes plus transversaux dont certains pourront avoir des répercussions au sein de notre réseau au delà pour l'ensemble de nos publics.

Premier point :

La possibilité, pour les personnes qui bénéficient d'une autorisation de séjour, d'accéder à des dispositifs de droits communs (RMI, Allocation d'Insertion attribuée aux demandeurs d'asile conventionnel).

Ce point a retenu l'attention du ministre de l'intérieur, et il a demandé à son cabinet de travailler sur la question. L'allocation d'insertion semble être plus « souple » que le RMI et nous espérons prochainement avoir de bonnes nouvelles sur ce point qui garantirait aux personnes un minimum vital, pendant quelques temps.

Deuxième point :

L'extension des mesures de protection, comme des aides ou des régularisations administratives, doivent être assurée aux autres jeunes femmes victimes des réseaux qui sont démantelés sans leur collaboration. Sur ce point, même si le ministre a été (très) prudent, il semblerait que des aménagements soient permis. Notamment en s'appuyant sur des rapports conjoints des services sociaux et des services de police. L'arbitrage final relevant quand même de l'autorité du préfet.

Troisième point :

La création d'un observatoire, ou d'une commission nationale sur la question de la prostitution et de la traite. Cette mesure avait été prévue dans le cadre de la LSI, mais jamais mis en place. Regroupant des représentants des différents ministères concernés, ainsi que des représentants du secteur associatif, cette commission pourrait être l'occasion de regrouper des tendances (évolution du public et des problématiques) et de tenter une forme d'harmonisation des procédures (administratives, juridiques). Nous avons souligné la grande disparité qui existait suivant les départements et les régions dans le traitement des situations de traite. Nicolas Sarkozy nous a donné un accord de principe sur ce sujet, charge pour ses services d'en voir les modalités pratiques.

Sans présager de la suite donnée à ces propositions gageons que le ministre qui nous a rappelé qu'il avait la culture du résultat, soutiendra son attention sur la question de la protection des victimes. Nous sommes quant à nous déterminés à faire aboutir ces trois propositions qui peuvent garantir un minimum de sécurité pour les personnes qui bénéficient de l'article 76.

Patrick HAUVUY, Directeur du SPRS - ALC

La Bulgarie

Superficie : 110 911 km²

Capitale : Sofia (1 million d'habitants)

Villes principales : Plovdiv, Varna, Tir novo, Burgas, Ruse

8 millions habitants

Langue officielle : bulgare

Alphabet : cyrillique

Religion : orthodoxie

Etat : république parlementaire

Monnaie : lev (1 lev = 0.51 euros)

La Bulgarie est une république parlementaire. Sa Constitution, adoptée le 13 juillet 1991, distingue le pouvoir législatif (Assemblée Nationale - le Parlement), le pouvoir exécutif (le gouvernement bulgare : le Conseil des Ministres) et le pouvoir judiciaire (le Conseil Judiciaire Suprême et la Court Suprême de la Cassation).

Le Président de la République est élu directement pour un mandat de cinq ans. Le Premier Ministre est nommé par le parti politique ayant obtenu la majorité des sièges à l'Assemblée Nationale, après approbation du Président. Le Premier Ministre choisit les autres Ministres du gouvernement.

Les membres de l'Assemblée Nationale sont élus pour une durée de quatre ans.

Le système judiciaire est de type hiérarchique. La Constitution de 1991 prévoit trois instances tant au civil qu'au pénal : première instance, appel et cassation.

La Bulgarie est un état de droit. Son système juridique est de type continental. En vue de son adhésion à l'Union européenne, le Parlement bulgare a entamé un processus de réformes législatives.

La Bulgarie est membre des Nations Unies depuis le 14 décembre 1955 et du Conseil de l'Europe depuis le 7 mai 1992. Elle fait également partie de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), depuis le 25 juin 1975.

Population

Parmi les huit millions d'habitants recensés en 1999 en Bulgarie, il faut distinguer les personnes de nationalité bulgare et

- d'origine bulgare, qui représentent le 83% de la population
- d'origine turque, qui représentant le 8,5% de la population
- d'origine tzigane, qui représentent le 2,6% de la population.

Associations locales

Animus Association Foundation

PO Box 97 – 1408 Sofia

Tél. : 00 359 2 987 3108 ; 981 0570

fax : 00 359 2 981 6740

email : animus@animusassociation.org

Centre Nadja

tél. : 00 359 298 19 300

Email : nadja@cablebg.net

Bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations

66, Vassil Levski Blvd, 1st fl.

1000 Sofia

Tél.: 00 359 2 981-63-6500 ;

Fax: 00 359 2 981-67-41

Email : iomsafia@iom.int

Législation en matière de lutte contre la traite des êtres humains

Une loi en matière de lutte contre la traite des êtres humains a été récemment adoptée.

Cette loi préconise des mesures de protection et d'assistance aux victimes de la traite, ainsi que des programmes de coopération entre les autorités publiques et les ONG locales en vue de développer une politique nationale dans ce domaine.

La loi prévoit la création de centres d'accueil spécialisés et de structures d'aide aux victimes. Par ailleurs, une Commission nationale de lutte contre la traite réunit les représentants de différents Ministères, des autorités policières et judiciaires, ainsi que des ONG locales.

D'après une enquête réalisée par une médiatrice culturelle de l'ALC-SPRS auprès des personnes bulgares qui se prostituent à Nice,

ces jeunes femmes sont généralement âgées de 18 à 25 ans et célibataires.

Cependant les filles d'origine tzigane et turque ont souvent un ou plusieurs enfants, mais ne vivent plus avec leur conjoint.

Une grande majorité d'entre elles reste en contact avec les familles, qui semblent ignorer leur activité en France. Par ailleurs, cette dissimulation représente un argument de pression des proxénètes.

Rares sont les jeunes femmes ayant suivi une longue scolarité, notamment parmi les Bulgares d'origine tzigane ou turque.

Elles n'ont pas de projets professionnels précis. Leurs précédentes expériences se limitent à des emplois modestes et peu rémunérés. Par le biais de la prostitution, elles cherchent à gagner rapidement de l'argent.

Les jeunes femmes exploitées en France ne se sont généralement jamais prostituées auparavant. Ainsi, elles sont plus vulnérables et dépendantes de leurs proxénètes. Elles sont originaires de petites villes ou villages aux alentours des grandes agglomérations, telles que Varna ou Plovdiv, où le taux de chômage est plus élevé.

Elles sont recrutées par le biais de petites annonces proposant du travail saisonnier ou temporaire à l'étranger. Parfois des proches les mettent en contact avec leur futur proxénète. Il arrive également qu'elles tombent amoureuses d'un homme récemment rencontré. Il leur propose de partir en France, où ensuite les contraint à se prostituer.

Fêtes et traditions

Le **24 décembre** s'est le jour de **Koleda (Noel)**, la plus grande des fêtes de l'hiver.



Le diner, frugal et végétarien, est pris en famille de bonne heure pour que «les moissons soient précoces». Sept, neuf ou douze plats sont servis.

Sept correspond aux sept jours de la semaine ; neuf représente les mois de la grossesse ; douze, les douze mois de l'année.

Parmi les plats on propose **les haricots, les sarmi** (feuilles de choux farcies de riz et d'oignons), **des feuilles de vigne farcies, des poivrons farcis, du blé cuit**. Puis une **compote de pruneaux secs**. On prépare également une **pita** (genre de fougasse) dans laquelle on insère une pièce de monnaie qui apportera le bonheur à la personne qui la trouvera.

Les **Pâques orthodoxes** bulgares sont célébrées une semaine après les Pâques catholiques.

Le jour de **Lazarovden**, on fête Saint Lazar. Le dimanche suivant, **Svetnitsa**, est la fête des fleurs qui marque le début de la semaine **velika sedmitza**.

Le jeudi précédant Pâques on prépare les œufs colorés. Le premier œuf doit être coloré en rouge. Avec cet œuf on fait le signe de croix sur le front des enfants pour les protéger contre les maladies. Le jour de Pâques (**Velikden**) on mange l'agneau et le **kouzounak**, brioche typique.

Le **1^{er} mars** tous les Bulgares portent et offrent une "**martenitsa** », en guise de porte-bonheur.



La martenitsa plus simple est celle composée de fils en laine rouges et blancs. Mais elle peut également être en pompon, en petites boules, en petits personnages (Pijo et Penda le garçon en rouge et la fille en blanc). On la porte autour du poignet, à la boutonnière, comme une broche ou encore dans le porte-monnaie.

Le **24 mai** est la Fête Nationale de la Culture et de l'Education. C'est le **jour de Cyrille et Méthode**, les deux apôtres slaves qui ont créé le slavon.

Par ailleurs, il y a 60 ans, le 24 mai, a été livrée l'ultime bataille pour le sauvetage définitif des Juifs de Bulgarie. Il s'agit d'une protestation de la population bulgare, soutenue par des unions et associations professionnelles et culturelles et par l'Eglise orthodoxe bulgare « qui invitait les Juifs à venir se réfugier dans sa maison ».

Littérature

Si **Yordan Yovkov** (1880-1937) demeure à ce jour l'auteur bulgare le plus traduit dans le monde, ce grand écrivain reste encore fort méconnu en France. Les *Légendes du Balkan* constituent en ce sens une idéale introduction à son œuvre et, plus généralement, à la littérature de son pays où Yovkov occupe une place comparable à celle de Maupassant pour les Français ou de Tchekhov pour les Russes.

Recettes

La cuisine bulgare est de type méditerranéen, caractérisée notamment par des plats à base de tomates, poivrons, aubergines, huile d'olive, concombres, fromage et viandes mijotés.

La chopska salata : Concombre, Tomate, Siréné (fromage), oignons, poivrons, huile, vinaigre.

Le tarator (soupe froide) : Yaourt bulgare, concombre rapé, ail, aneth, noix, eau, sel huile d'olive.

La banitsa : feuilleté cuit au four avec du siréné. Peut être agrémenté de yaourt, épinards, riz, œufs...

La moussaka : viande hachée, pomme de terre en cube, aubergines en tranches, oignons, nappé d'un mélange d'œuf/yaourt et cuit au four.

Deux rencontres enrichissantes

Deux séminaires internes ont été organisés pour les partenaires du dispositif « Accueil Sécurisant » en vue de renforcer le réseau, de partager les expériences et de réfléchir sur le thème d'une meilleure prise en charge des victimes de la traite des êtres humains

Les mois d'octobre et de novembre 2003, les partenaires du dispositif Ac.Sé ont été invités à participer à deux séminaires internes. Le premier, qui a eu lieu à Toulouse les 23 et 24 octobre, était destiné aux associations spécialisées et aux centres d'accueil du Grand Ouest de la France. Le deuxième a réuni à Dijon les 27 et 28 novembre les partenaires de la France orientale.

Chaque séminaire s'est articulé en deux temps : une journée thématique sur le phénomène de la traite des êtres humains et la prise en charge des victimes et une demi-journée d'analyse et d'évaluation sur l'activité du réseau.

Christian MEULDERS, directeur de l'association liègoise Sūrya et Marianne BAUWERAERTS, coordinatrice de projets à l'association Payoke de Anvers sont intervenus respectivement à Toulouse et à Dijon. Ils ont présenté le système belge d'assistance et de protection des victimes de la traite des êtres humains, ainsi que le fonctionnement de leurs centres d'hébergement. L'importance de la médiation culturelle et les difficultés liées à ce type de travail ont été le sujet des interventions des deux médiatrices culturelles des partenaires du réseau. Un rappel du phénomène de la traite et de la loi française sur la sécurité intérieure ont également été proposés.

Les partenaires ont ensuite travaillé sur des définitions de victime, sécurité, protection et accueil.

Lors du travail d'évaluation du dispositif Ac.Sé, les structures d'accueil ont mis en évidence des aspects tels que l'accueil des victimes en structures individuelles ou collectives, la mixité dans les centres d'hébergement, les problèmes de financement, de prise en charge spécifique et de durée dans le temps de l'accueil des victimes de la traite des êtres humains. Par ailleurs, les associations spécialisées ont ciblé leur réflexion sur les difficultés de l'évaluation de la situation d'urgence, ainsi que sur la nécessité de préparer la victime à s'éloigner de la ville d'exploitation et sur les modalités d'accompagnement.

Les séminaires ont permis de renforcer le réseau, à travers notamment le développement de relations personnelles, de faire un bilan des résultats du dispositif, de partager les expériences en matière d'orientation et d'accueil des victimes et d'enrichir les compétences de chacun en matière de prise en charge spécifique d'une victime de la traite.

Les niveaux élevés des échanges et des interventions, l'implication sérieuse de l'ensemble des partenaires et l'ambiance chaleureuse des journées sont des éléments de réussite des deux séminaires.

Comité de pilotage

Sur l'initiative de la DGAS, un comité de pilotage et de suivi du dispositif à été mis en place. Il s'est réuni deux fois en 2003.

Il est chargé de suivre l'activité du dispositif et sa conformité aux objectifs fixés, de contribuer à la bonne application et à l'harmonisation des mesures d'assistance et de protection en faveur des victimes de la traite, et de transmettre aux décideurs les observations sur l'évolution du phénomène de la traite et de la prostitution.

Sa composition :

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (DGAS – DDF – DPM – DGS - DDASS) – Ministère de l'intérieur (OCRTEH – DLPAJ) – Ministère des Affaires Etrangères – Ministère de la Justice - FNARS – Association ALC (coordination Ac.Sé.) – en fonction de l'ordre du jour des partenaires Ac.Sé. pourront être invités.

Il aura lieu 2 à 3 fois par an selon les besoins.

Ac.Sé en chiffre

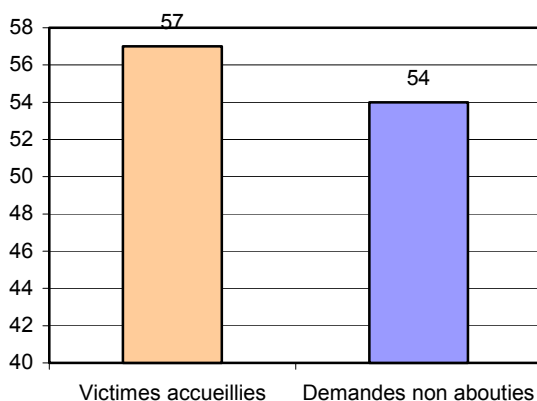
Depuis le lancement du dispositif Ac.Sé en février 2002, jusqu'en décembre 2003, la coordination a été sollicitée pour l'orientation de 111 personnes.

97 demandes ont été formulées au titre de la traite des êtres humains ; 4 au titre de l'esclavage domestique.

57 victimes ont été accueillies dans le dispositif « Accueil Sécurisant » : 46 dans le cadre d'un maintien sur le territoire national et 11 en vue d'un retour volontaire dans leur pays d'origine. 54 demandes n'ont pas abouti.

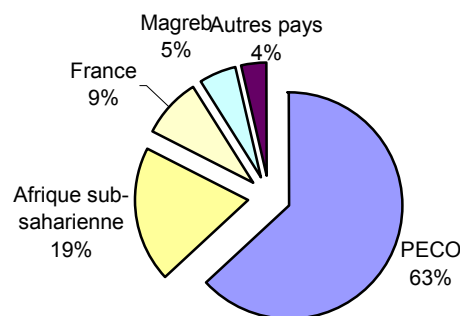
Les demandes d'orientation ont été introduites par 57 structures différentes, parmi lesquelles des services sociaux, des associations spécialisées et des services de police.

Les victimes ont été accueillies dans 20 centres du réseau

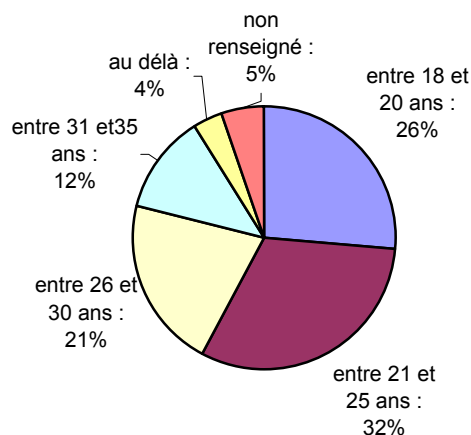


Les victimes accueillies dans les centres d'hébergement du réseau bénéficient d'une prise en charge sociale, médicale, juridique et administrative. Celles qui ont choisi de rentrer dans leur pays d'origine ont été également hébergées dans un centre, le temps d'effectuer les démarches auprès des autorités consulaires pour l'obtention d'un laissez passer provisoire et de prendre contact avec l'OIM ou des ONG locales.

Les victimes accueillies proviennent de 22 pays différents, la moitié étant originaire de l'Europe Centrale et Orientale.



Elles sont toutes jeunes, une large majorité est âgée de 18 à 25 ans.



Un nouveau partenaire pour le réseau Ac.Sé

Le dispositif Ac.Sé est financé depuis sa mise en place par la Direction Générale de l'Action Sociale. Depuis le mois de décembre 2003 un nouveau partenaire financier nous a rejoint : il s'agit de la Ville de Paris. Une convention triennale nous lie à chacun de ces partenaires. Ce qui de nos jours est presque devenu un luxe !

**Vous souhaitez vous exprimer sur un thème ou sur un sujet particulier ?
N'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles.**

Soutenu et financé par :

Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité – DGAS

Ville de Paris